

Date :
Mardi 30 mai 2023

Rédacteur :
Aina RAJOHNSON (aina.rajohnson@ffbs.fr)

BULLETIN – INFBS – 2023 - #03

Ce bulletin numéro 3 de l'INFBS s'inscrit dans le prolongement de ceux de 2021 et 2022. Il permet de remercier à nouveau Eric DEDIEU et Lahcène BENHAMIDA pour tout ce qu'ils ont construit et mis en œuvre. Leur travail a permis à Aina RAJOHNSON d'agrèger les preuves nécessaires à la certification Qualiopi obtenue le 27 octobre 2022. Outre sa nécessité pour être reconnu organisme de formation par France Compétence, cette certification permet aux personnes s'inscrivant dans une formation professionnelle initiale ou continue de pouvoir financer tout ou partie de leur formation via leur compte personnel de formation (CPF) et/ou un opérateur de compétence (OPCO).

Cette communication concerne tous les acteurs de la formation fédérale pour nos quatre disciplines que sont actuellement le Baseball, le Softball, le Baseball 5 et le Cricket. Comme initialement envisagé, à moyen terme la parution du bulletin devrait être mensuelle.

Sommaire

1. Commission Fédérale de Formation (CFF)	2
2. Relais locaux	2
3. Plan de formation (2023-2024)	3
3.1. <i>Fichiers partagés</i>	3
3.2. <i>Mises à jour</i>	3
4. Diplômes d'Entraîneur Fédéral (EF1, EF2, EF3)	3
4.1. <i>Fin des équivalences</i>	3
4.2. <i>Évolutions des contenus</i>	3
4.3. <i>Échéancier de mise en oeuvre</i>	4
5. Diplôme professionnels (CQP, DEJEPS)	4
5.1. <i>Emploi et rémunération</i>	4
5.2. <i>CQP (prochaine session)</i>	4
5.3. <i>DEJEPS (prochaine session)</i>	6
6. Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	6
7. Formation Commissaire technique (CT)	6
7.1. <i>Fonction du CT</i>	6
7.2. <i>Formation proposée</i>	7
7.3. <i>Évaluation</i>	7
7.4. <i>Prérequis et inscription</i>	7
8. Instructeurs (certification, rémunération et positionnement)	8
8.1. <i>Formation des nouveaux instructeurs</i>	8
8.2. <i>Séminaire 21 & 22 octobre 2023, certification de tous les instructeurs</i>	8
8.3. <i>Rémunération des instructeurs par les organisateurs de formation</i>	8
8.4. <i>Positionnement de chaque instructeur</i>	9
9. Harmonisation des coût d'inscription	9
Contacts	9
Annexe - Offre de formation CQP Baseball & Softball	10

1. Commission Fédérale de Formation (CFF)

La présidente élue en comité directeur fédéral est **Christelle BONAVITA**.

La commission s'appuie sur l'**INFBS** pour mettre en œuvre ses missions (cf. Bulletin INFBS 2022 #2) et les directives validées en comité directeur fédéral. **Eric DEDIEU** ayant mis un terme à sa prestation de service à l'échéance de sa convention avec la Fédération, l'institut est sous la responsabilité de **Aina RAJOHNSON** cadre technique de la DTN en charge de la formation depuis le 1^{er} janvier 2022.

À l'**échelon local**, la CFF peut s'appuyer sur les présidents des Commissions Régionales de Formation (CRF), les coordonnateurs des Équipes Techniques Régionales (ETR) ou les présidents de Commissions Régionales ou Départementales d'arbitrage ou de scorage (CRA, CDA, CRS ou CDS).

2. Relais locaux

Dans le cadre de la mise en place des formations, l'INFBS est en lien avec des acteurs locaux notamment pour les agréments de formation. En l'état les **relais** sont les suivants, **en cas de changement, merci d'en informer l'institut** :

Ligues	Président.e	Présidente (CRF)	Coordonateur.rice ETR	Contact admin.
AuRA	Fouzia SAIDI			
Bourgogne-Franche-Comté	Mathis LEBARILLY	Gabrielle SAUVAGE		
Bretagne	Hervé LAPEYRE	François COLLIN Nathalie MARTINAIS	Erwan GODET Alexandre HUBERT-INTES	
Centre-Val de Loire	Hervé LAPEYRE			
Corse	Thierry GODBERT			
Grand Est	Pierre CEZARD	Aurélié BEHR		
Hauts-de-France	Marc WILLIAMSON	Ludovic GODARD		
Île de France	Frédéric KERBECHE	Laetitia ODIN		
Normandie	Thomas MASSE	Matthieu NOBLET		Lydie PETTINOTTI
Nouvelle Aquitaine	Éric BRINDEAUX	Laure CATTAI	Patrice BRIONES	
Nouvelle Calédonie	David DURAND			
Occitanie	Gérard CROS	François CAUCHY		Céline ALEXANDRE
Sud	Emmanuel DANG VAN	Ismaël MOUNCHIT	Céline LASSAIGNE	
Pays-de-la-Loire	Samuel GABORIT	Paul RAME		

CD	Président.e	Président.e (CDF)	Contact admin.
27	Matthieu NOBLET		
29	Emmanuel GAMALERI		
34	Patrick MILLIO		
35	Yannick PASQUIER		
59	Jérôme VANWAMBEKE		
75	Olivier DUBAUT		
76	Pierre-Yves ROLLAND		
77	Mario BRELLE		
78	Jose DE ARAUJO		
83	Didier PROBST		
87	Philippe ZANGER		
91	Philippe DENIS	Guillaume SOUFFLET	
92	Stéphane AUBRY		
94	Colette GONJOT		

3. Plan de formation (2023-2024)

3.1. Fichiers partagés

Afin d'optimiser les échanges et le partage d'informations, le plan de formation de chaque ligue sera partagé via un fichier mis à jour en temps réel sur le drive fédéral. Y seront consignés :

- Le numéro d'agrément du stage,
- son domaine (CT, arbitre, scoreur, encadrement sportif, dirigeant),
- la ou les disciplines (Baseball, Softball et/ou baseball5),
- la certification ou le diplôme octroyé
- ses dates (distanciel et présentiel, date de certification),
- son ou ses lieux,
- le nombre de stagiaires minimum (par défaut 6) et maximum (par défaut 12),
- l'instructeur et son statut (bénévole, auto-entrepreneur, portage fédéral),
- le coût d'inscription par stagiaire.

Parallèlement chaque stage aura un onglet dédié listant les stagiaires officiellement inscrits via YPK ainsi que leur résultat final.

3.2. Mises à jour

Chaque président.e de Commission Régionale de Formation (ou lorsque non identifié le.la président.e de la Ligue) **va recevoir** début juin **un lien dédié**. Le fichier sera mis à jour par L'INFBS et le relais régional chaque fois que nécessaire. Un système de notification automatique est à l'étude.

Préconisation pour les inscriptions (YPK)

Les inscriptions transiteront par YPK. Les ligues sont invitées à préconiser auprès des stagiaires le renseignement de tous les champs lors de l'inscription en ligne. L'INFBS comme effet compléteront les informations manquantes non saisie dans YPK par les stagiaires telles que : date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone, adresse courriel, numéro de licence, club et commune du club.

4. Diplômes d'Entraîneur Fédéral (EF1, EF2, EF3)

4.1. Fin des équivalences

Les **demandes d'équivalence d'anciens diplômes** (BAF, DFI, DFE1,...) vers les nouveaux (DFA ou EF1) **prendront définitivement fin le 30 juin 2023**. Toute demande au-delà de cette date ne sera traitée.

4.2. Évolutions des contenus

Sur la base des retours d'expérience, dans l'objectif de **renforcer l'enseignement des fondamentaux** et d'y consacrer davantage de temps **dans la formation EF1 Baseball, Softball et Baseball5**, ainsi que dans la perspective d'alléger ce dernier, une bascule de certains éléments de l'EF1 dans son format actuel va être opérée vers l'EF2. De fait l'EF1 version 2023 sera différent de l'EF1 sous son format actuel élaboré en 2017. Le manuel de l'entraîneur sera progressivement amendé et servira de support pour les deux premiers niveaux. Des éléments spécifiques au Baseball5 y seront intégrés.

L'**EF2 Baseball, Softball et Baseball5** est **en cours de finalisation**. Les éléments basculés depuis le format actuel de l'EF1 se voient complétés d'autres éléments. Les **titulaires d'un EF1 Baseball et Softball dans son format actuel** pourront s'inscrire à un module

passerelle (EF1 2017 vers EF2 2023) mis en œuvre par l'INFBS en vue d'obtenir l'EF2. Cette passerelle intégrant les éléments ajoutés ne sera mise en œuvre que sur les intersaisons 2023-2024 et 2024-2025.

Pour ce qui concerne l'**EF3**, l'objectif est d'y intégrer des éléments et des séquences partagés avec le CQP. Ceci afin d'optimiser les temps de formation et permettre au titulaire d'un EF3 qui s'inscrirait dans cette formation professionnalisante de bénéficier d'allègements. Ce niveau fera l'objet d'un fascicule dédié.

De fait l'ensemble des **Instructeurs Fédéraux d'Entraîneur** niveau 1 (IFE1) et de niveau 2 (IFE2) **devront participer à un module d'information et de certification cet automne** pour partie en distanciel en soirée dès mi-septembre et pour partie en présentiel les 21 et 22 octobre 2023 (cf. paragraphe « instructeurs »).

4.3. Échéancier de mise en œuvre

L'échéancier de mise en œuvre des diplômes envisagé est le suivant :

Diplôme	EF1	EF2	EF3
intersaison 2023-2024	disparition format actuel EF1 BS 2017 nouveau format EF1 BS5 2023	mise en œuvre formation EF2 BS5 2023 et passerelles EF1 BS 2017 vers EF2 BS5 2023	<i>1^{er} semestre 2024 tests de modules en distanciel partagés avec le CQP BS</i>
intersaison 2024-2025	EF1 BS5 (2023)	EF2 BS5 (2023) et dernières passerelles EF1 BS 2017 vers EF2 BS5 2023	mise en œuvre formation EF3 BS5 2024
intersaison 2025-2026	EF1 BS5 (2023)	EF2 BS5 (2023)	EF3 BS5 (2024) et allègement vers CQP BS5

5. Diplôme professionnels (CQP, DEJEPS)

5.1. Emploi et rémunération

Pour rappel, chacun de ces diplômes permet une rémunération à la prestation (si auto-entrepreneur), ou un emploi à temps partiel ou plein, mutualisé ou non au sein d'une structure (club, CD, Ligue, collectivité territoriale, Association de mutualisation...).

5.2. CQP (prochaine session)

5.2.1. Finalités et public du CQP

Cette certification concerne les personnes désirant avoir les compétences (et droit à rémunération) pour prendre en charge un groupe de compétiteurs et contribuer à la performance sportive d'un club et son développement. Elle permet de faire reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires à la prise en charge d'un groupe de compétiteurs, et à contribuer à la performance sportive et au développement d'un club de Baseball & Softball (cf. « Offre de formation CQP Baseball & Softball » en annexe).

5.2.2. Format de la formation

La formation se déroule sur un format hybride qui combinant du distanciel (en soirées), du présentiel (3 semaines dissociées) et une mise en situation dans une structure d'accueil (club, CD ou Ligue support) avec un tuteur est désigné pour y accompagner le stagiaire tout au long de sa formation. Le candidat est évalué sur une séquence d'entraînement avec une thématique imposée et doit formaliser un dossier sur un projet.

5.2.3. Dates et lieux de la prochaine session

La session en cours qui compte 6 stagiaires se termine ce mois de juin. La **prochaine session se déroulera du 9 octobre 2023 au 16 juin 2024** sur différents sites :

- le 2 octobre 2023 à 20h00 webinaire d'accueil stagiaires, tuteurs et structures ;
- du 9 octobre 10h00 au 13 octobre 2023 17h00 présentiel au CREPS de Toulouse ;
- du 16 octobre 2023 au 16 juin 2024 réalisation de 100h au sein d'une structure et webinaires thématiques en soirée entre les présents ;
- du 15 au 19 janvier 2024 présentiel au CREPS au CREPS de Montpellier ;
- du 22 au 26 avril 2024 présentiel au sein d'un club de la métropole.

5.2.4. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes dès le 1^{er} juin et jusqu'au 8 septembre 2023 via le lien suivant :

<https://forms.gle/qOw4g7MoLfDwPbDW9>

L'inscription ne sera définitive qu'une fois les éléments attendus réceptionnés par l'INFBS et les frais d'inscription réglés ou les modalités de financement actées. Les places sont limitées à 15 personnes, en deçà de 6 inscrits la formation sera annulée.

Précisions :

- les personnes en situation de handicap intéressées sont invitées à contacter l'INFBS Nous contacter afin d'étudier les adaptations et aménagements envisageables, et leur faisabilité,
- les frais de formation s'établissent à 1500€ (l'INFBS étant certifié Qualiopi, le CPF peut-être mobilisé),
- les frais de déplacements, d'hébergement et de restaurations sont à la charge du stagiaire et/ou de son commanditaire,
- lors de l'inscription l'INFBS affecte un tuteur géographiquement proche, toutefois le stagiaire peut en proposer un sous réserve de validation par l'INFBS (pour être recevable, ce dernier doit être titulaire d'un diplôme professionnel de baseball et softball -CQP, DEJEPS ou BEES).

Prérequis et documents attendus pour l'inscription :

- 18 ans minimum,
- licence FFBS,
- certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et la pratique du baseball et softball de moins de 3 ans (CM type disponible sur demande à formation@ffbs.fr),
- attestation de prévention et secours PSC1 (ou équivalent : PES1, PES2, AFPS, AFGSU ou SST),
- justificatifs d'expérience de minimum 150h d'encadrement signée du président de la structure affiliée à la FFBS,
- modalités de règlement des frais d'inscription (utilisation du CPF, paiement par chèque ou virement, prise en charge par un commanditaire et/ou autre organisme de financement...),
- extrait de casier judiciaire bulletin 3 demande et téléchargement en ligne possible via le lien. <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>)

5.3. DEJEPS (prochaine session)

La session en cours qui compte 12 stagiaires se termine ce mois de mai.

La **prochaine session** devrait se dérouler de **janvier 2024 à juin 2025** et serait toujours portée par le CREPS de Montpellier. La période d'inscription, les entretiens et tests préalables, et leurs modalités respectives seront communiqués dès que connus.

6. Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Dès qu'il est sollicité, l'INFBS précise la procédure à suivre (demande de recevabilité, formalisation du dossier, échéances...), communique les éléments nécessaires à l'optimisation du dossier et selon leur besoin accompagne le candidat.e.

À date, 6 candidat.e.s se sont fait connaître et sont dans le processus de **VAE pour obtenir le DEJEPS Baseball, Softball et Cricket**.

La première étape est de solliciter la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) dont dépend son lieu de résidence pour **faire une demande de recevabilité**. Une fois la recevabilité obtenue, il faut **formaliser un dossier** normé et le transmettre à la DRAJES organisant le jury de délibération.

Le jury de délibération pour la VAE DEJEPS Baseball, Softball et Cricket se tiendra le 9 ou le 10 novembre 2023 à la DRAJES Occitanie sur le site de Montpellier. Les candidat.e.s concernés sont donc tenus de transmettre leur dossier mi-août au plus tard à la DRAJES Occitanie à l'attention de :

- Mme Cécile BURDET
Pôle Formations Certifications (FC),
3 avenue Charles Flahaut,
34094 Montpellier Cedex5
tél: 0448184033
courriel : cecile.burdet@region-academique-occitanie.fr
- avec copie à l'INFBS
courriel : formation@ffbs.fr (avec en objet « [VAE][DEJEPS BSC] »)

Le prochain jury VAE DEJEPS BSC se tiendra au plus tôt en juin 2025. Par ailleurs, la procédure VAE est en cours de modification. L'INFBS communiquera dès les nouvelles modalités connues.

7. Formation Commissaire technique (CT)

7.1. Fonction du CT

Le commissaire technique est missionné pour assurer le bon déroulement d'une compétition. Chaque manifestation sportive d'envergure, nationale plus particulièrement, nécessite la présence d'un ou d'une commissaire technique. Cependant à l'échelle locale pour un tournoi, un Open ou des phases finales, il peut être opportun de nommer un commissaire technique pour décharger les autres officiels afin de leur permettre de se centrer sur leur efficacité.

7.2. Formation proposée

L'INFBS propose une formation diplômante permettant à son détenteur d'officier sur les compétitions nationales jeunes, adultes, Baseball, Softball et Baseball 5. Cette formation se déroule en alternant des séquences en présentiel et des séquences en distanciel (celles-ci pouvant être synchrone -webinaire avec un interlocuteur en direct, ou asynchrone -webinaire à visionner, travail autonome en ligne,...). Ce format hybride s'articule autour de 5 modules :

Thématique	Support	Modalités	Contraintes	Contrôle
M1 - 3h Rôle et fonctions	Visio mode asynchrone	Visionnage avec le guide CT à portée de main	Obligatoire	Visionné
M2 - 3h Partage d'expérience	Visio mode synchrone	Partage d'expérience et mise en situation virtuelle	Obligatoire	Présent.e
M3 - 4 x 1h Scorage & Arbitrage	Visio mode synchrone et asynchrone	Scorage 1 module Arbitrage 3 modules	Exempt pour module de la « spécialité » maîtrisée	Présent.e à au moins 3 modules sur 4
M4 - 3h Formalisation outil	Carte mentale	Réalisation personnelle Tâche avec aides selon besoins	Obligatoire	Existe
M5 - 2, 3 ou 4 jours Mise en situation	Compétition nationale	Responsabilité d'une manifestation nationale avec une tutrice ou un tuteur	Obligatoire	Présent.e

7.3. Évaluation

L'évaluation est réalisée sur la base de l'implication dans les modules, des documents produits (carte mentale et rapport), des observations du superviseur lors de la mise en situation et des réponses apportées lors de l'entretien réalisé après celle-ci.

Évaluation	Compétences évaluées (capacité à)
Visio ou présentiel	Connaître rôle et fonction de la ou du CT S'attacher à connaître l'environnement (organismes, élus, prestataires...) Faire face à l'imprévu (réactivité) Savoir où trouver les ressources à mobiliser (règles, règlements, personnes...) Proposer une solution adaptée au contexte (adaptabilité) Statuer (courage managérial) Avoir une communication efficiente (assurance, écoute, pédagogie) Rendre compte (bilan et préconisations)

7.4. Prérequis et inscription

Cette formation nécessite les prérequis suivants :

- Être licencié à la FFBS et avoir plus de 25 ans,
- Être titulaire d'un diplôme d'arbitre au minimum de niveau AF2 ou d'un diplôme de scoreur au minimum de niveau SF3.

S'inscrire au plus tard le 16 juin 2023, en envoyant un message à formation@ffbs.fr (avec en objet « [Formation][CT] inscription »). La **formation débutera le lundi 19 juin à 20h00** par un webinaire d'accueil et de présentation de la formation.

8. Instructeurs (certification, rémunération et positionnement)

8.1. Formation des nouveaux instructeurs

Un cycle de **formation d'instructeur débutera en septembre prochain**. Sont concernés tous les membres de la fédération souhaitant s'investir dans la formation. Dans les domaines de l'arbitrage, du scorage, de l'animation ou l'encadrement sportif, la formation des dirigeants ou des commissaires techniques. Ce cycle s'articulera autour de **plusieurs webinaires en soirée** (par défaut des lundi à 20h00) **en amont du séminaire des 21 et 22 octobre 2023**.

Les **pré-requis** sont :

- être licencié et majeur
- être titulaire au minimum du 2^{ème} niveau du diplôme fédéral du diplôme du domaine d'instruction souhaité (un diplôme professionnel -CQP, DEJEPS, BEES- peut être pris en compte pour le domaine de l'encadrement sportif).

Les candidat.e.s sont invités à **transmettre une lettre de motivation** à formation@ffbs.fr (avec en objet « [Devenir Instructeur] ») **au plus tard le 30 juin 2023**. Au regard de celle-ci ils recevront un lien pour s'inscrire à la formation. Le **coût** de formation hors frais de déplacement, d'hébergement et de restauration est de l'ordre de **150€**.

8.2. Séminaire 21 & 22 octobre 2023, certification de tous les instructeurs

La majorité des instructeurs et instructrices ont vu leur certification échoir ou la voie arriver bientôt à échéance. Par ailleurs **la majorité des formations quel que soit leur domaine évoluent dans leurs contenus** (points abordés) **et leur modalités** (durée, présentiel, distanciel, hybride, évaluation...). Dans la perspective de sa formation continue et de la prolongation de sa certification, **chaque instructeur.ice qui souhaite continuer à s'investir dans la formation est tenu.e de participer au séminaire des 21 et 22 octobre 2023** qui se tiendra à priori en Île de France (mais pourrait être délocalisé en province selon l'avancement des travaux du CDFAS d'Eaubonne) et à tout ou partie des webinaires organisés en amont.

Ce séminaire alternera des **temps partagés entre tous les domaines** animés par des intervenants mobilisés par l'INFBS **et des temps propres à chaque domaine** animés par la commission concernée ou l'INFBS. **En amont** de ce week-end en présentiel **un ou des webinaires transversaux ou spécifiques** seront mis en œuvre dès le mois de septembre. L'INFBS communiquera au plus tôt le calendrier et les thématiques abordées.

Le **coût** du séminaire hors frais de déplacement, d'hébergement et de restauration est de l'ordre de **150€**. Les **ligues** sont **invitées à réfléchir** le financement de l'inscription au séminaire et **la prise en charge** des frais annexes **pour accompagner les instructeurs de leur territoire**.

8.3. Rémunération des instructeurs par les organisateurs de formation

Intervenir comme instructeur et obtenir une contrepartie financière relève de **l'application de la législation sur le travail**. Il n'y a pas d'exonération de charge et le travail doit donc être déclaré. C'est pourquoi le principe « d'indemnisation » n'est plus d'actualité.

Imposée par la loi, la **transition engagée par Eric DEDIEU** avait pour but de perdre le moins d'instructeur possible et de réaliser cette transition dans les meilleures conditions. Dans cette perspective les **textes fédéraux ont évolué, et une campagne d'information** en visio à été **effectuée** à l'automne 2022 **à l'attention des instructeurs et des responsables des formations**

dans les ligues et les comités départementaux. Une **information complémentaire a été apportée aux Présidents de Ligue** lors de leur séminaire le 17 mars 2023.

Enfin, la **fédération** est désormais **conventionnée avec Profession Sport et Loisirs Francilien (PSLF)** pour la gestion en portage des instructeurs. Cette structure "porteuse du contrat" gèrera les démarches administratives, la rédaction du contrat et les déclarations fiscales et sociales, le versement des salaires et l'édition des feuilles de paie... Toutefois **chaque structure reste libre du choix de son prestataire** de gestion des contrats et salaires.

8.4. Positionnement de chaque instructeur

L'application de la loi pose des difficultés pour certains instructeurs qui ne peuvent avoir une activité rémunérée secondaire. Par ailleurs, la situation et le positionnement de chaque instructeur a pu évoluer depuis le sondage effectué cet hiver. Aussi **il est demandé à chaque instructeur de renseigner le formulaire dédié** pour y préciser son positionnement et ses choix quant à son implication dans les formations à venir, **notamment sur trois points** :

- **Continuer** à former **ou non**
- Engagement dans sa **formation continue**, participation au séminaire et webinaire(s) en amont
- **Statut** choisi pour intervenir parmi :
 - Bénévolat
 - Auto-entrepreneur
 - Contractuel (salarié PSLF par défaut)

Le formulaire est accessible **via ce lien** :

<https://forms.gle/6ascgUP4fxwQta5F9>

9. Harmonisation des coût d'inscription

En supplément du défraiement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de l'instructeur ou l'institutrice, sa rémunération impacte significativement le coût des formations. L'INFBS souhaite une **harmonisation des coûts d'inscription aux formations sur l'ensemble du territoire**. Dans cette perspective une **réunion des responsables des formations dans les ligues et les comités départementaux** sera **prochainement proposée**.

Contacts

Pour toute information, difficulté, changement ou situation particulière concernant la formation envoyer un message à formation@ffbs.fr ou appeler le +33(0)6 08 09 98 66.

**Fédération Française
de Baseball et Softball**

✉ 41 rue de Fécamp, 75012 Paris
☎ +33 (0) 1 44 68 89 30
✉ contact@ffbs.fr
🌐 <https://www.ffbs.fr/>

**Stephen LESFARGUES
Directeur Technique National**

☎ +33 (0)6 12 77 20 01
✉ stephen.lesfargues@ffbs.fr

**Aina RAJOHNSON
Réfèrent DTN formation
Responsable de l'INFBS**

☎ +33 (0)6 08 09 98 66
✉ aina.rajohnson@ffbs.fr
🌐 <https://ffbs.fr/formation>

Annexe – Offre de formation CQP Baseball & Softball

Offre de formation Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Technicien sportif option Baseball & Softball

Fiche Synthèse Offre de formation CQP TS-BS
Réf. CQP-C1.01.02-v-1.9 - Mise à jour du 22/05/2023



41 rue de Fécamp, 75012 Paris, +33 (0)1 44 68 89 30

Finalités du CQP Technicien sportif option Baseball & Softball

Cette certification (référéncée RNSPF 35014) permet de faire reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires à la prise en charge d'un groupe de compétiteurs, et à contribuer à la performance sportive et au développement d'un club de Baseball & Softball.

Objectifs de la formation (à l'issue de la formation l'apprenant sera capable de...)

Concevoir : programmer et planifier des entraînements prenant en compte les caractéristiques des sportifs en charge et les objectifs déterminés avec la structure.

Conduire : animer et réguler des séances d'entraînement, transmettre une technicité pour optimiser la performance individuelle ou collective.

Gérer : régir les ressources humaines et logistiques pour les compétitions.

Intégrer : inclure son activité dans le fonctionnement de la structure.

Protéger : garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaire.

Modalités	Durée	Tarif	Taux (2022)
Présentiel, distanciel, stage théorie, pratique, mise en situation	240 heures 70 h de cours, 40 h de stage, 30 h en FOAD, 100 en structure d'accueil	1 500 € TTC nous consulter selon situation	Réussite : 100 % Abandon : 0 % Insertion : 42 %

Public	Prérequis	Inscription et délais d'accès
Personne désirant avoir les compétences (et droit à rémunération) pour prendre en charge un groupe de compétiteurs et contribuer à la performance sportive d'un club et son développement. Personne en situation de handicap Nous contacter afin d'étudier les adaptations et aménagements envisageables, et leur faisabilité. Nous sommes en relation avec l'AGEFIPH pour vous accompagner.	- 18 ans minimum, - licence FFBS et certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et la pratique du baseball et softball de moins de 3 ans - attestation de prévention et secours (PSC1, PES1, PES2, AFPS, AFGSU ou SST) - expérience d'encadrement de 150h minimum dans structure affiliée FFBS - extrait de casier judiciaire (bulletin 3)	Dossier à télécharger et déposer en ligne 28 jours avant le début de la formation. Matériel propre au participant - Tenue de sport et uniforme de joueur - Chronomètre, bloc note et stylo - Ordinateur ou tablette - Accès à Internet Nombre de participants Minimum : 6 Maximum : 15

Programme	Moyens pédagogiques et techniques
1 - Concevoir un projet d'entraînement en Baseball – Softball - Faire le diagnostic de l'équipe et des sportifs - Définir la stratégie d'entraînement en relation avec le contexte - Planifier le programme d'entraînement 2 - Conduire des séances d'entraînement des sportifs - Concevoir une séance d'entraînement en adéquation avec les ressources mobilisables des sportifs et des objectifs fixés - Mener la séance et procéder aux adaptations nécessaires - Optimiser les différents facteurs de la performance aux différents postes - Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers - Évaluer la séance et réguler le programme d'entraînement au regard des objectifs fixés 3 - Gérer des ressources humaines et logistiques lors des échéances compétitives - Manager les sportifs et l'équipe en phase préparatoire des échéances compétitives - Gérer le temps qui précède la compétition - Manager les sportifs et l'équipe pendant la compétition - Gérer l'après compétition 4 - Intégrer son activité dans le fonctionnement de la structure - S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement - Auto-évaluer ses interventions - Rendre compte des actions menées auprès des responsables - Gérer et entretenir le matériel 5 - Protéger des personnes en situation d'incident et d'accident - Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale - Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes	Ressources : - Manuel des règles de jeu - Livret du stagiaire - Plateforme d'échange et de partage Méthodes : - Supports numériques et vidéo - Mises en situation, alternance des rôles - Réflexion de groupe et échanges guidés - Auto-évaluation, observation, analyse - Management d'équipes - Tutorat Organisation : - Pratique sur terrain ou en gymnase - Théorie en salle de cours ou en gymnase - FOAD en asynchrone Modalités de suivi et d'évaluation Suivi : - Feuilles d'émargement - Échanges avec apprenant et tuteur Évaluation : - Observation au poste de travail - Rapport d'activité (10 pages minimum) - Mise en situation pédagogique (30') - Entretiens (2 x 20') Optimisation : - Questionnaires de satisfaction Attestations délivrées : - Présence - Acquisitions et niveau de maîtrise

Profil des intervenants	Diplôme délivré
Membres de la Direction Technique Nationale de la FFBS. Ponctuellement intervenants extérieurs.	CQP Technicien Sportif option Baseball-Softball



Fédération Française Baseball & Softball - Institut National de Formation Baseball & Softball
Informations : www.ffbs.fr/formation
Contact courriel : formation@ffbs.fr

Responsable INFBS : aina.rajohnson@ffbs.fr
Réfèrent PSH : charline.gartner@ffbs.fr

+33 (0)6 08 09 98 66
+33 (0)6 34 16 70 59

SIREN : 327 114 062
Organisme enregistré sous le n° 11756207875
auprès du préfet de région d'Île-de-France.

1 / 1